



www.amicale-bibi-biarritz.com

ADHESION 2023-2024

VEUILLEZ RENSEIGNER RECTO ET VERSO svp

Nom :

Prénom Monsieur :

Date de naissance :

Prénom Madame :

Date de naissance :

Adresse :

n° Téléphone :

n° Portable :

E mail :

COTISATION MEMBRE ACTIF SPORTIF ou MEMBRE SOCIETAIRE non sportif :

Individuel 36,65 €
Couple 47.65 €

Jeune jusqu'à 20 ans ou titulaire d'une carte d'étudiant GRATUIT

ADHESION INDIVIDUELLE A L'UFOLEP Activités sportives et de plein air :

(à régler avant le 31 aout nouvelle licence, ou le 30 septembre pour les renouvellements)

Licence Risque 5 Activités du club et entrainements : 48,35 €

Les activités sportives soumises à autorisation ou déclaration administrative, **faissant l'objet d'un chronométrage ou d'un classement sont exclues des garanties de base.**

Licence Risque 5 Activités compétitives UFOLEP : 86,00 €

Toute activité relevant d'une autre fédération est exclue.

Garanties individuelles complémentaires :

Option 1	27,05 €	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Option 2	39,05 €	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Option 3	25,05 € (mineurs et étudiants)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

- **Questionnaire médical d'aptitude obligatoire (cerfa n°15699*01) à remettre au moment de l'adhésion (loi n° 2022-296 du 2 mars 2022) ou certificat médical d'aptitude pour les activités à risques**

- Pour tous renseignements complémentaires consulter : www.webaffilique.org

- Ci-dessous activités Bibi non compétitives couvertes par l'assurance de base liée à la licence risque 5 :

- Code 22005 Jogging 26046 V.T.T. en Randonnée
22006 Randonnée Pédestre 27007 Pétanque
26013 Cyclotourisme 27022 Marche sportive

- L'amicale Bibi attire l'attention de ses licenciés sur les risques inhérents à la pratique du sport, et sur la nécessité d'être correctement assuré contre les conséquences des dommages corporels dont ils pourraient être victimes (assurance Accidents Corporels). (cf. article 38 de la loi 84-610)
- **Tous les membres pratiquants doivent être assurés en responsabilité civile et dommages corporels qui couvrent leurs activités en toutes circonstances.**
- **Conformément à l'article L 131-6 du code du sport, les statuts de l'UFOLEP prévoient que tous les membres des associations affiliées doivent être titulaires d'une licence sportive qui leur permet de bénéficier du contrat collectif d'assurance.**

Date

Signature



www.amicale-bibi-biarritz.com



PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Données recueillies :

Les données suivantes sont recueillies avec votre accord :

Nom, Prénom, Adresse postale, Adresse mail, Date de naissance.

Finalité du traitement :

Ces données sont recueillies en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents ; en aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers.

Responsable du traitement :

Le Président en exercice, adresse mail : velo@amicale-bibi-biarritz.com

Destinataires des données :

Président, Trésorier, Secrétaire ont accès à vos données dans le cadre de leurs missions respectives.
Les membres du bureau et du conseil d'administration ont accès à la liste des adhérents.

Droit d'accès et de rectification :

Vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès du Président en exercice à l'adresse :

velo@amicale-bibi-biarritz.com

Conservation des données :

Les données sont conservées jusqu'à 1 an après la fin de votre adhésion et ensuite archivées pendant 5 ans.

Acceptez vous que vos données personnelles soient recueillies et conservées en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérent ?

Merci de cocher la case oui ou non : OUI NON

NOM :

Prénom :

Signature :

Amicale BIBI : 29 ter Avenue de Pioche – 64 200 BIARRITZ

E-mail : velo@amicale-bibi-biarritz.com

Tél : 05.59.23.38.37

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 – Agrément du ministère de la Jeunesse et des sports n°455313



www.amicale-bibi-biarritz.com

Lien pour obtenir le questionnaire santé « QS-SPORT » :
https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15699.do

Réforme du certificat médical, qu'est ce qui change pour 2022/23

Actualité nationale pour les associations

Suite à LOI n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France et à son article 23 :
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000045287594, et suite au comité directeur du 10 juin 2022, l'Ufolep mettra en place la modification de la délivrance de la licence ufolep Adulte.

Qu'est-ce qui change ?

A compter du 1er septembre, une demande de licence ou son renouvellement pour la saison 2022/23 pour les adultes, les jeunes et les enfants sera soumis au certificat médical uniquement pour les sports à risque particulier ou si le licencié a répondu oui au questionnaire de santé

- **Première délivrance de licence Ufolep** : questionnaire de santé ou certificat médical de moins d'un an (si un ou plusieurs oui sur le questionnaire de santé ou si activité à risque particulier)
- **Renouvellement de licence Ufolep** : questionnaire de santé ou certificat médical de moins d'un an (si un ou plusieurs oui sur le questionnaire de santé ou si activité à risque particulier)
- **Rupture dans le renouvellement de licence Ufolep** : questionnaire de santé ou certificat médical de moins d'un an (si un ou plusieurs oui sur le questionnaire de santé ou si activité à risque particulier)

Pour les activités à risque particulier :

En fonction de ce qui sera renseignée sur la demande de licence, le licencié.e devra fournir un certificat médical de moins d'un an pour les activités à risque particulier :

- Activités R6 => si on ne coche pas la case "sans pratique compétitive" => Certificat médical obligatoire
- Activités R4 => 24022 - ULM => si on ne coche pas la case "sans pratique compétitive" => Certificat médical obligatoire
- Activités R4 => 24021 - parachutisme => CM obligatoire que l'on soit loisir ou compétition
- Activités R4 => 24023 - Vol à voile libre => CM obligatoire que l'on soit loisir ou compétition
- Activités R3 => 28010 - Alpinisme => CM obligatoire que l'on soit loisir ou compétition
- Activités R3 => 21022 - Plongée => CM obligatoire qu'on soit loisir ou compétition
- Activités R3 => 28004 - Spéléologie => CM obligatoire que l'on soit loisir ou compétition R2
- Activités R2 => 27010 - Tir => CM obligatoire que l'on soit loisir ou compétition R2
- Activités R2 => 25010 - Rugby => CM obligatoire que l'on soit loisir ou compétition R2



www.amicale-bibi-biarritz.com

Les activités 29110 et 29120 Multisports

Lors de son affiliation, l'association choisit ce code et détaille la liste des activités proposées pendant toute la saison. Si l'association fait pratiquer une des activités particulières soumis au certificat obligatoire :

- si cette activité doit apparaître individuellement sur la licence, le/la licencié.e devra fournir un certificat médical
- si le code activité "multisport" apparaît uniquement sur la licence, le questionnaire de santé sera le seul document nécessaire pour obtenir sa licence.

pour plus d'informations, prenez contact avec le responsable affiliation de votre département (coordonnées dans le menu "ma fédération")

Lien pour vous connecter sur votre compte Ufolep :

<http://www.amicale-bibi-biarritz.com/dossierpdf/Webaffiligue.pdf>

Amicale BIBI : 29 ter Avenue de Pioche – 64 200 BIARRITZ

E-mail : velo@amicale-bibi-biarritz.com

Tél : 05.59.23.38.37

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 – Agrément du ministère de la Jeunesse et des sports n°455313